



Demande de Remboursement

Cotisation annuelle de l'ARA - Association des Répétitoires AJETA

La demande de remboursement n'est valable que sur présentation de la preuve du paiement de la cotisation de l'ARA.
Seules les personnes avec un statut d'étudiant.e jusqu'à leur 26ème anniversaire peuvent prétendre à cette prise en charge.
Merci de présenter votre carte d'étudiant.e à la réception.

NOM

Prénom

Date de naissance

Adresse

Année de cotisation

Montant cotisation

Signature(s)

Demandeur

Responsable légal
(si mineur.e)

Par sa signature, l'étudiant.e atteste avoir reçu le montant de la cotisation.

Date

Présentation de la preuve du paiement

☐

Présentation de la carte d'étudiant.e

☐

Remboursé par caisse

☐